



LIGUE DE BASSE NORMANDIE DES ECHECS

Président : Jacques MAILLARD 02, Rue Le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER.
Tel. : 0231376588. Fax : 0231376587. Mail : jacquelisa.maillard@wanadoo.fr

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Samedi 1^{er} octobre 2005 à Agneaux

I. Accueil et recensement des voix.

15 clubs sur 26 sont représentés, soit 44 voix sur 62 possibles.

Décompte des voix : Jacques Maillard 3 voix (Luc-sur-Mer, Orbec) ; Marc Santerne 14 (Lisieux, Caen Avant-Garde, Dives-sur-Mer, La Rivière St-Sauveur) ; Pascal Le Fournier 7 (L'Aigle, Flers-Briouze, Collège Gacé La Ferté) ; Bruno Delacotte 3 (UST Equeurdreville) ; Muriel Santos Da Silva 5 (Agneaux-St-Lô) ; Christian Clin 2 (St-Hilaire) ; Bosko Basic 3 (Deauville) ; André Thomas 7 (Caen Alekhine).

Mme Dominique Boulme, secrétaire du club de Lisieux, et MM Hubert Benéteau et Gaël Lejeune, membres du CD de la Ligue, sont également présents.

Le nombre de voix attribué à chaque club tient compte des licences A et B conformément aux directives fédérales. 1 voix de 5 à 14 licences A, 2 voix de 15 à 34, etc.. 1 voix de 31 à 100 licences B, 2 voix de 101 à 300, etc..

Le quorum pour cette AG extraordinaire est atteint car la moitié des clubs et la moitié des voix sont représentés.

II. Examen et vote des nouveaux statuts de la Ligue.

Le président Maillard explique à l'assemblée les raisons de cette modification des statuts faite à la demande du ministère de la Jeunesse et des Sports. La FFE a changé ses propres statuts le 16 octobre 2004. Les ligues et les comités départementaux étant des organes déconcentrés de la fédération (n'ayant d'ailleurs pas à demander de N° d'agrément), ceux-ci doivent adopter également de nouveaux statuts. Ces statuts types sont amendables sur quelques points et notamment la composition du CD (Art. 22-211) et le mode de scrutin (Art. 22-213)

Composition du Comité Directeur (Art. 22-211).

Le Comité Directeur propose 8 membres pour le groupe A, auquel s'ajoutera les groupes B (Féminines) et C (Médecins) conformément à cet article.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mode de scrutin (Art. 22-213).

Le Comité directeur propose un mode de scrutin uninominal (plutôt qu'un scrutin de liste).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Jacques Maillard précise ensuite que le siège social de la ligue est actuellement à la mairie de Luc-sur-Mer; L'AG décide de l'y maintenir à l'unanimité. Il ajoute que le sigle officiel de la ligue de Basse-Normandie des Echecs sera LBNOE.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

Le secrétaire

Christian CLIN